

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

12 MARS 2002

PROJET DE DECRET

PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION,
AINSI QU'A L'ANNEXE I ET L'ANNEXE II,
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REGION WALLONNE, D'UNE PART,
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SLOVAQUE, D'AUTRE PART,
FAIT A BRATISLAVA LE 30 MARS 2001(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. **HOFMAN**

(1) Voir Doc. n° 245 (2001-2002) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 12 mars 2002 (1), le projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération, ainsi qu'à l'Annexe I et l'Annexe II, entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la Région wallonne, d'une part, et le Gouvernement de la République slovaque, d'autre part, fait à Bratislava le 30 mars 2001.

I. EXPOSE INTRODUCTIF DE M. HASQUIN, MINISTRE-PRESIDENT, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

C'est dans la ville de Bratislava qu'il a eu l'honneur de signer, le 30 mars 2001, au nom de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, un Accord de coopération avec la République slovaque, et dont l'objectif principal est de formaliser des relations déjà bien établies entre nos deux pays.

En effet, tout comme pour nos relations avec l'actuelle République tchèque, la Communauté française Wallonie-Bruxelles a hérité de l'Accord culturel conclu en 1947 entre la Belgique et la Tchécoslovaquie. C'est dans le cadre de cet accord qu'un tissu de relations, dans les domaines aussi divers que les Arts, les Lettres ou l'Education, s'est établi au fil des décennies.

Nombreux sont les artistes slovaques ou belges qui ont pu, grâce à cette coopération, participer à des événements littéraires, artistiques ou cinématographiques dans les deux pays et créer ainsi un terrain propice pour la mise en

place, grâce à un accord de coopération, d'une collaboration plus formelle.

Au niveau éducatif, notre coopération est aussi très importante. Nous avons actuellement quatre lecteurs et formateurs en place dans les universités et les écoles slovaques. Cette présence sera, par ailleurs, maintenue pour l'année académique 2002-2003.

Le rôle de ces enseignants est plus important que jamais. S'il est vrai que la mission principale de ces lecteurs et de ces formateurs est d'enseigner la langue française, ils doivent aussi être considérés comme des porte-paroles des réalités de la Communauté française Wallonie-Bruxelles dans les villes où ils enseignent.

Avant de conclure, le ministre-président tient à insister sur le fait que cet accord de coopération ne doit pas être conçu comme un événement ou un intérêt isolé et ponctuel. Il s'inscrit, en réalité, dans une ouverture plus généralisée de notre Communauté vers les pays d'Europe centrale et orientale et de l'adhésion imminente de ces derniers à l'Union européenne. La République slovaque est, en effet, le sixième Etat d'Europe centrale et orientale à signer un Accord avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

C'est d'ailleurs dans cette perspective d'adhésion que la Communauté française Wallonie-Bruxelles a mis en place un programme de formation au français des hauts fonctionnaires slovaques. La langue française a, il faut le souligner, acquis une importance considérable dans la perspective d'une adhésion future à l'Union européenne dont le français constitue une des trois langues de travail.

Ce sont les différentes raisons que le ministre-président vient de nous exposer qui renforcent sa conviction sur la nécessité de ratifier, dès aujourd'hui, cet accord qui nous permettra de continuer et de développer les relations que nous entretenons déjà avec la République slovaque et qui ont, jusqu'aujourd'hui, démontré toute la richesse que chacune des parties pouvaient apporter l'une à l'autre.

II. DISCUSSION GENERALE

M. Lebrun interroge le ministre-président sur la délégation de la Communauté française à Prague et sur son évolution depuis son installation en 1992.

Concernant l'implication des professeurs d'universités à l'Université Charles, la Communauté française avait via la APEFE des professeurs de français — appelés lecteurs — dans

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Bock, Damseaux, Mmes Derbaki Sbaï, Persoons, Servais-Thysen, MM. van Eyll, Bodson, Deghilage, Donfut, Hofman (Rapporteur), Istasse (Président), Walry, Desgain, Guilbert, Henry (en remplacement de M. Galand), Charlier et Lebrun.

Ont assisté aux travaux de la commission:

Mme Schepmans: Présidente du Parlement;
M. Van Goidsenhoven, collaborateur de Mme Schepmans, présidente du PCF;
M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;
Mme Bost, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;
Mme Idil, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;
M. Vanpetegem, expert du groupe PRL-FDF-MCC;
M. Serghini, secrétaire politique groupe PS;
Mme Wattiaux, experte du groupe PSC.

cette université qui était d'ailleurs extrêmement sélective.

L'Université Charles continue-t-elle à bénéficier de ses lecteurs ? Par ailleurs, la collaboration avec la Tchéquie et la Slovaquie était via la APEFE déjà importante avant même la création de la délégation à Prague.

M. Lebrun souhaite connaître le nombre de lecteurs et demande au ministre-président s'il envisage de renforcer notre présence en Tchéquie et en Slovaquie.

Le ministre-président répond qu'il existe actuellement 15 lecteurs et qu'il désire poursuivre la présence de la Communauté française dans ces pays.

En ce qui concerne la délégation à Prague, le ministre-président répond que le délégué de la Communauté française se sentait un peu démuni face à l'étendue du territoire qu'il était censé couvrir. Par ailleurs, il était satisfait du fait notamment de la participation de la Communauté française, à ses collègues bilingues que ce soit dans les environs de Prague ou de Bratislava.

Le ministre-président confirme qu'il poursuivra et renforcera la présence de la Communauté française. L'ouverture prochaine d'une nouvelle délégation à Berlin, Bucarest et Varsovie, renforcera notre présence en Europe centrale.

Enfin, concernant l'Université Charles, le ministre-président précise que parallèlement à la présence de lecteurs, il existe des collaborations scientifiques entre les universités qui se poursuivent sans même l'intervention de la Communauté française.

III. VOTES

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité des 15 membres présents.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

G. HOFMAN.

Le Président,

J.-Fr. ISTASSE.